



La Défense, le 19 mars 2018

MESSAGE 2018 – 11

Réforme de la procédure pénale

Cher(e)s collègues,

La réforme de la procédure pénale, conjointement avec la PSQ, constitue une des pierres angulaires des engagements politiques du quinquennat en faveur des policiers.

Sur ces deux sujets centraux, le SCPN a toujours été particulièrement mobilisé, rappelant régulièrement que les effets d'annonce non accompagnés de mesures efficaces risquaient de générer un sentiment d'incompréhension dans les rangs de la police nationale.

Vous avez été régulièrement tenus informés des actions diverses que nous avons menées dans l'intérêt de l'investigation (cf notre mail du jeudi 15 mars 2018 restituant la dernière audition auprès du cabinet du ministre de l'Intérieur).

Comme vous le savez, nous avons également saisi le Président de la République de nos craintes et interrogations par un courrier vous ayant été précédemment diffusé, et que nous vous transmettons à nouveau en pièce jointe du présent mail.

Vous pouvez donc prendre connaissance de la [réponse](#) qui nous a été adressée par l'Élysée dans [un courrier](#) du 12 mars dernier, dont nous vous adressons également copie.

Soyez assurés de notre détermination à demeurer mobilisés et vigilants sur ces sujets cardinaux.

Bien à vous tous

Le secrétariat général du SCPN